

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance du 03 février 2026, à 19 H 00

Date de convocation : 26 janvier 2026.

Etaient présents : Mesdames LAVAUX Claire, MICHOT Dominique, Messieurs BILLARD Arnaud, MOUETTE Christophe, SCHNELL Christian, SENOBLE Romain.

Absentes représentées : Mme SALGUEIRO VIDAL Adeline par M. SENOBLE Romain.

Mme HEITZMANN Solène par Mme MICHOT Dominique.

Absente : Madame BINAUX Emily.

Secrétaire de séance : Madame LAVAUX Claire.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Délibération sur table (Avance remboursable 2026 sur participation 2026 au SITCOME) (accord du conseil municipal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu de la séance du 17 décembre 2025.
- Valide le remboursement d'une avance remboursable sur la participation de la Commune au SITCOME pour un montant de 1 000 € au titre de l'avance sur participation 2026 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures « marchés Publics » (période 2027-2030) et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes Lot 1.
- Emet un avis favorable à la création d'un emploi de rédacteur (1^{er} grade) Catégorie B à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie (commune de moins de 2 000 habitants).
- Décide de modifier le tableau des emplois : création d'un poste de rédacteur territorial et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Débat des questions et affaires diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05.

Vu par Nous, SENOBLE Romain, Maire de la Commune de Forges, pour être affiché le 11 février 2026, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.